

Compte-rendu **de la séance publique du Conseil Municipal** **du 30 juin 2010 à 20 heures**

Présents : M. Jean-Claude DAL-GOBBO, Mme Caroline CHARBONEL, Mme Esther LEVET, M. Denis SHEEHAN, M. Jean-Marc MATTELON, Mme Silvana CUNEO, M. Philippe MIERMONT, Mme Marie-Françoise BERGER, M. Jérôme BOCQUET, M. Jean-Luc BRUNET, M. François MARGUERET, Mme Séverine PERRILLAT-AMEDE.

Absent excusé : M. Daniel ALSINA.

1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 7 avril 2010.

2) Désignation d'un secrétaire de séance :

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Françoise BERGER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

3) Approbation du projet de renforcement du réseau d'eau potable au « Pont » (tranche n° 9) et demande de subvention :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet établi par le bureau Hydrétudes, maître d'œuvre, d'un montant estimatif de 81 226,50 € HT et donne tout pouvoir au Maire pour solliciter du SMDEA et de l'Agence de l'Eau une aide au financement des travaux.

4) Approbation des rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau potable des exercices 2008 et 2009 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces rapports qui seront transmis en Préfecture.

5) Renforcement du réseau d'eau potable au Chef-Lieu :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de renforcement du réseau d'eau potable et de pose d'un collecteur d'eaux usées pour la desserte de la copropriété « les Cyclamens » au Chef-Lieu dont le montant estimatif s'élève à 65 700,87 € HT. Ces travaux seront réalisés concomitamment aux travaux de renforcement des réseaux secs effectués par la Régie de Thônes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour lancer la consultation d'entreprises et pour signer le marché à intervenir.

6) Fixation des tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2010/2011 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de la cantine et de la garderie et de mettre en place un tarif forfaitaire en cas de dépassement de l'heure de fermeture à la garderie. Les différents tarifs applicables à la rentrée sont donc les suivants :

1- Tarifs de la cantine :

Quotient familial	Prix du repas
QF < 545 €	3,10 €
545 € < QF > 1245 €	3,65 €
QF > 1245 €	4,00 €

- Tarif particulier lors de la mise en place d'un PAI (Projet d'accueil individualisé) : 2,10 € (repas fourni par les parents et pris dans les locaux de la cantine).
- Une majoration de 2 € du prix du repas est appliquée pour toute inscription hors délai à la cantine.

2- Tarifs de la garderie :

Horaires garderie	Tarif/heure
7h15 à 8h30	Gratuit
16h30 à 17h30	Avec cantine le même jour : 1,05 €
	Sans cantine le même jour : 2,10 €
17h30 à 18h30	1,05 €

- En cas de retard, après 18h30, une pénalité de 15,00 € est appliquée.

7) Travaux d'exploitation par câble en forêt communale – Demande de subvention au Conseil Général :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la forêt communale élaboré par l'ONF et approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 3 mars 2010, les services de l'Office National des Forêts proposent d'exploiter en régie par câble forestier la coupe de bois suivante : Parcelle A dans le canton de la Perrière dont le volume de bois à exploiter par câble est de 800 m³. Le montant estimatif de ces travaux d'exploitation à la charge de la Commune est de 50 880.00 € HT. Le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès du Conseil Général est de 12 500.00 € et le montant prévisionnel des recettes issues de la vente de cette coupe de bois est de 53 000.00 € (coupe qui sera proposée à la vente en 2011). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement précité et sollicite l'aide du Conseil Général pour les travaux d'installation du câble de débardage. Cette opération pourrait être inscrite au budget forêt 2011.

8) Demande de martelage d'une coupe affouagère pour 2010/2011 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en vente d'une coupe affouagère dans la parcelle W, route du Greppon. Le prix du lot d'environ 4 m³ est fixé à 50 € et la date limite d'inscription en Mairie est le 15 septembre 2010. Les travaux d'exploitation (abattage, façonnage, vidange) devront être réalisés avant le 31 mai 2011 sous la responsabilité de trois garants désignés par le Conseil Municipal qui sont : M. Jean-Claude DAL GOBBO, M. Jean-Luc BRUNET et M. Jérôme BOCQUET.

9) Convention ATESAT avec la Direction Départementale des Territoires :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer une convention avec la DDT afin de bénéficier d'une assistance technique à la gestion de la voirie communale. Le coût annuel de la mission s'élève à 252,00 €.

10) Transfert de compétence à la CCVT pour les études et l'élaboration du contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de modification des statuts de la CCVT (Communauté de Communes des Vallées de Thônes) pour la prise de compétence « études préalables et élaboration du contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy ».

11) Avis sur le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2009 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les montants mensuels de l'indemnité de logement due aux instituteurs non logés par les communes, proposés par la Préfecture, et qui sont les suivants :

- 180,20 € (178,40 € en 2008) pour les instituteurs non chargés de famille,
- 225,25 € (223,00 € en 2008) pour les instituteurs chargés de famille,
- 261,29 € (258,67 € en 2007) pour les instituteurs chargés de famille, directeurs avant 1983.

12) Biens présumés vacants et sans maître :

Par courrier de la Trésorerie Générale de Haute-Savoie, le service France Domaine, la Commune a été informée que des terrains situés à Bélossier (4 parcelles d'une superficie totale de 3644 m2) étaient présumés vacants et sans maître et pouvaient donc être appréhendés par la Commune après une procédure bien définie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour réaliser cette procédure afin que la Commune devienne propriétaire de ces biens.

13) Plan Local d'Urbanisme de Dingy-Saint-Clair :

La Commune de Dingy-Saint-Clair a engagé la procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme et demande à la Commune d'ALEX si, en tant que commune limitrophe, elle souhaite être consultée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à être consulté.

14) Aide sociale au bénéfice d'un particulier :

Afin de pouvoir poursuivre l'aide apportée à un habitant de la Commune suivi par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et portant sur la prise en charge par le budget communal de ses factures d'eau, d'assainissement et d'ordures ménagères, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la poursuite de cette aide.

15) Demande de remise de pénalités de retard de paiement de taxe locale d'équipement :

La Commune est saisie d'une demande de remise de pénalités présentée par un Alexois bénéficiaire d'un permis de construire, pour retard de paiement de la taxe locale d'équipement. La trésorerie de Rumilly chargée du recouvrement de cette taxe nous informe de son avis favorable à la remise des pénalités de retard dues à un problème d'adressage. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la remise de ces pénalités de retard.

16) Modification de la durée du contrat passé pour la fourniture de repas à la cantine scolaire :

Pour faire suite aux remarques émises par le bureau du contrôle de légalité de la Préfecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la date de fin du contrat passé avec la société SHCB pour la cantine. En effet, ce contrat conclu pour 4 ans à compter du 26/04/2010 prendra fin le 25/04/2014 et non le 30/06/2014 comme stipulé dans le document.

17) Commande groupée des numéros d'habitations :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour organiser un achat groupé pour les habitants qui souhaitent obtenir une seconde plaque comportant le numéro de leur habitation identique à la première et pour refacturer le coût de cette acquisition.

ALEX, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire
Jean-Claude DAL GOBBO
Signé

